

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 280

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38

Supprimer les alinéas 14 et 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La modification que se propose d'opérer cet amendement, comme toutes celles précédemment exposées dans cet article, a déjà été réalisée par le biais de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le dernier alinéa de l'article L 312-2 existe déjà sous la forme que se propre de lui donner cet article. Cette disposition est donc sans objet.